

Reconnaissance à titre posthume

# Les Cuvillier « Justes parmi les nations »

Hier matin à Crouy, la famille Cuvillier a reçu à titre posthume la plus haute distinction de l'État d'Israël. Une cérémonie chargée d'émotion.

UNE cérémonie très émouvante et exceptionnelle à plus d'un titre. Hier matin à la salle polyvalente de Crouy, Jean-François Cuvillier a reçu la médaille des Justes parmi les nations pour ses grands-parents Gabriel et Germaine Cuvillier et son père Jean Cuvillier, à titre posthume.

Ils ont sauvé Jacques et Micheline Katz, deux enfants juifs dont les parents tenaient un commerce de beurre et de fromage, 3 rue de la tour d'Auvergne à Crouy. Dès janvier 1944 et jusqu'à la fin de la guerre, ils les ont cachés, protégés et considérés comme leurs propres enfants.

Hier les deux familles étaient réunies sous les yeux d'un par-



Jean-François Cuvillier, entouré de Jacques et Micheline Katz, que ses grands-parents et son père ont sauvés de la barbarie nazie.

terre de personnalités, élus de tous bords et d'anonymes, Crouysiens pour la plupart. Cette médaille « est la plus haute distinction de mon pays », a rappelé Michel Harel, ministre conseiller aux affaires administratives, représentant de l'ambassade d'Israël, « ce n'est pas une récompense mais un témoignage de gratitude profonde ».

C'est en 2006 qu'il vient à

Jacques Katz l'idée de monter un dossier pour que la famille Cuvillier obtienne cette reconnaissance. Le comité français pour Yad Vashem, créé en 1989, reçoit chaque année une centaine de dossiers qu'il transmet à l'État d'Israël, « seul habilité à prendre la décision », a précisé Viviane Saül, déléguée du comité.

Très ému, Jean-François Cuvillier, qui vit désormais à

Grenoble, a reçu la médaille : « au nom de maman, de mes frères et sœurs, je suis fier de porter cette mémoire témoin d'humanité », a-t-il confié à l'assemblée, avant d'êtreindre Jacques et Micheline, sous les flashes des appareils-photos de leurs enfants et petits-enfants, dont certains n'ont appris cette histoire qu'il y a trois ou quatre jours.

Ludivine BLEUZÉ

## L'histoire d'un sauvetage

Micheline Katz est née en 1933, son frère Jacques en 1939. Leurs parents tiennent alors un commerce de beurre et de fromage, à Crouy.

En 1939, Henri leur père est mobilisé et fait prisonnier du côté de Sedan. Il est envoyé à Hambourg, en Allemagne, d'où il peut donner des nouvelles à sa famille. Au début de l'année 1943, Rachel, leur mère, échappe à une arrestation et décide de fuir à Tergnier où Rosalie Katz, la mère d'Henri, réside. Elle lui confie ses enfants pour se cacher mais elle est arrêtée le 2 janvier 1944, internée à la prison de Laon puis emmenée à Drancy. Elle est déportée à Bergen-Belsen du 5 mai 1944 au 26 avril 1945.

Le 19 janvier 1944, les enfants et leur grand-mère sont à leur tour arrêtés mais un officier allemand demande aux témoins « si quelqu'un peut s'occuper des enfants, je ne les emmène pas ». Aussitôt les époux Cuvillier et leur fils Jean sont prévenus. Ils connaissent bien les Katz. Germaine était employée chez eux avant la guerre. Elle accourt et emmène les enfants avec elle. Ils l'attendaient sur un trottoir. Malgré la présence de nombreux soldats allemands à Crouy (ils avaient réquisitionné une quinzaine de maisons dans la commune), ils ont caché, protégé et aimé les enfants comme les leurs.

A sa libération, Rachel a retrouvé ses enfants. Micheline et Jacques voulaient que leurs sauveurs soient honorés comme « Justes parmi les nations ».

